

LA RESPONSABILITÉ DES ADMINISTRATEURS FACE À UNE DÉCISION HISTORIQUE ENVERS LA FILIÈRE ET LES GÉNÉRATIONS À VENIR

LETTRE OUVERTE

à Madame et Messieurs les membres
du Conseil d'administration de la SETF

Dans les prochains jours, vous serez appelés à vous prononcer sur une évolution susceptible d'engager durablement l'avenir du Trotteur Français et l'ensemble de sa filière.

Parce qu'une telle décision dépasse largement le cadre d'une simple évolution technique, nous vous demandons solennellement d'apporter, avant toute mise au vote, des réponses précises, argumentées et objectivement étayées aux nombreuses interrogations qu'elle soulève.

L'innovation est une chance. Elle a toujours accompagné le progrès de nos filières d'élevage. Personne ne conteste les avancées scientifiques ni la nécessité d'adapter nos pratiques aux évolutions de notre temps.

Mais une innovation ne devient un véritable progrès que lorsque tous ses EFFETS ont été pleinement évalués.

L'éventuelle autorisation du transport de semence réfrigérée ne constitue pas une simple amélioration technique. Elle est susceptible de modifier profondément l'organisation de notre élevage, les ENJEUX ÉCONOMIQUES de nos territoires, la RICHESSE GÉNÉTIQUE de la race et, à terme, l'IDENTITÉ même du Trotteur Français.

L'étude technique sur le transport de semence réfrigérée a bénéficié des moyens scientifiques, humains et financiers nécessaires pour en démontrer la faisabilité. Il serait parfaitement cohérent que des moyens comparables soient désormais consacrés à l'évaluation de ses **conséquences** économiques, génétiques, juridiques, zootechniques, fiscales et territoriales. Une innovation ne peut être pleinement appréciée que si l'ensemble de ses impacts est étudié avec la même rigueur que sa faisabilité technique.

Avant de prendre une décision dont les effets pourraient être irréversibles pendant plusieurs décennies, il est de votre responsabilité d'apporter des réponses claires à plusieurs questions fondamentales.

- Quels seront les **IMPACTS ÉCONOMIQUES** pour les milliers d'éleveurs, de haras, d'étalesonniers, de vétérinaires, d'entraîneurs, de propriétaires, de salariés et de professionnels qui font vivre quotidiennement notre filière sur l'ensemble du territoire ?

- Cette évolution conduira-t-elle à une concentration accrue de la reproduction sur un nombre limité d'étalesons, au détriment de la **DIVERSITÉ GÉNÉTIQUE**, qui constitue l'une des principales forces du Trotteur Français ?

- Quelles seront les répercussions sur les élevages régionaux, l'emploi, les investissements et l'équilibre économique d'un modèle reconnu depuis plus d'un siècle ?

- Existe-t-il un risque de délocalisation progressive des meilleurs reproducteurs vers des pays offrant une **FISCALITÉ** plus avantageuse ? Quels en seraient les effets sur la souveraineté économique de notre filière, sur les emplois, sur les investissements et sur l'attractivité de la France ?

- Quel serait l'impact sur le **FINANCEMENT** des **COURSES** assuré par les propriétaires majoritairement et le PMU, et plus largement sur le modèle économique qui soutient aujourd'hui toute la filière ?

- Avec la production du Trotteur Français dans les 31 pays partenaires autorisés à produire des Trotteurs Français hors de nos frontières, quelles

seront les conséquences prévisibles sur le nombre de chevaux produits et sur l'équilibre général de la filière en France ?

• Cette évolution est-elle susceptible de déstabiliser, à moyen ou long terme, l'équilibre actuel entre les courses nationales et les courses européennes, ainsi que le programme des courses qui constitue aujourd'hui le socle du modèle français ?

À ces interrogations s'ajoutent deux questions majeures. La première est juridique : l'évolution envisagée est-elle pleinement compatible avec le règlement zootechnique européen garantissant l'égalité de traitement et la libre circulation ? Quelles pourraient être les **conséquences** de ce cadre juridique sur les spécificités du Livre généalogique du Trotteur Français ?

La seconde est zootechnique : quelles seraient les **conséquences** de cette évolution sur la conduite des élevages, la gestion de la reproduction, le suivi sanitaire et l'organisation technique de la filière ?

À ce jour, ces interrogations demeurent sans réponses publiques, complètes et objectivement démontrées.

Nous estimons qu'avant toute décision, des expertises indépendantes doivent être réalisées : étude d'**impact économique**, analyse de la **diversité génétique**, expertise juridique du Livre généalogique et du droit européen, expertise vétérinaire et zootechnique, étude sur la fiscalité internationale, analyse des effets sur le financement des courses et de l'ensemble de la filière, étude des impacts territoriaux, modélisation des effets liés à l'ouverture de la production dans les pays partenaires et projection prospective à dix, vingt et trente ans.

Il ne s'agit ni d'un refus du progrès ni d'une défense du statu quo.

Il s'agit simplement d'un principe de responsabilité.

Lorsqu'une décision est susceptible de transformer durablement un patrimoine collectif construit depuis plus d'un siècle, elle doit reposer sur des faits établis, des études indépendantes et une

évaluation objective de l'ensemble de ses effets, plutôt que sur des suppositions ou des promesses. La véritable question qui vous est aujourd'hui posée est la suivante :

Quel avenir voulons-nous pour la filière du Trotteur Français dans dix, vingt ou trente ans ?

Le choix qui vous appartient ne concerne pas seulement la génération actuelle. Il engagera celles qui suivront. Une erreur d'appréciation pourrait avoir des **conséquences** irréversibles sur notre modèle d'élevage, sur la richesse génétique de la race, sur l'économie de toute une filière, sur les territoires, sur le financement des courses et sur le rayonnement international du Trotteur Français.

Cette mandature porte aujourd'hui une responsabilité historique.

Vous avez le devoir de vous assurer que tous les effets de cette évolution ont été objectivement évalués avant de demander aux représentants de la filière de se prononcer.

Nous vous demandons donc de communiquer, préalablement à toute mise au vote, l'ensemble des études, expertises et éléments objectifs permettant à chacun de prendre sa décision en parfaite connaissance de cause et en pleine conscience de sa responsabilité.

Prendre le temps d'éclairer une décision n'est pas retarder le progrès.

C'est, au contraire, lui donner la légitimité indispensable lorsqu'il engage l'avenir de toute une filière.

Le Trotteur Français est un patrimoine collectif exceptionnel. Il mérite mieux qu'un choix fondé sur des incertitudes. Il mérite une décision éclairée, responsable et pleinement assumée.

Veuillez croire, Madame et Messieurs les membres du Conseil d'administration, en l'expression de notre considération distinguée.

«L'Histoire jugera moins ceux qui auront demandé des études complémentaires que ceux qui auront pris une décision irréversible sans avoir recherché toutes les garanties nécessaires.»

LES SIGNATAIRES

Syndicats Nationaux



SEDJ : SYNDICAT NATIONAL DES ENTRAÎNEURS, DRIVERS ET JOCKEYS

président Stéphane Meunier

SIGNATURE :



SEPT : SYNDICAT DES ÉTALONNIERS PROFESSIONNELS DE TROTTEURS

président Francois Cotreuil

SIGNATURE :

vice-présidente Gitte Poulsen-Allaire

SIGNATURE :



SNECTF : SYNDICAT NATIONAL DES ÉLEVEURS DE CHEVAUX TROTTEURS FRANÇAIS

président Stéphane Provoost

SIGNATURE :



SNPT : SYNDICAT NATIONAL DES PROPRIÉTAIRES DE TROTTEURS

présidente Nancy Marandon

SIGNATURE :

Associations Régionales



ANGLO-NORMAND : SOCIÉTÉ DU CHEVAL ANGLO-NORMAND

président Jean-Pierre Viel

SIGNATURE :



ATAM : ASSOCIATION DES TROTTEURS ANJOU-MAINE

présidente Catherine Dabouis-Mary

SIGNATURE :

vice-présidente Danielle Mottier

SIGNATURE :

vice-président Thierry Sodoir

SIGNATURE :



ATO : ASSOCIATION DES TROTTEURS DE L'OUEST

président Aurelien David

SIGNATURE :